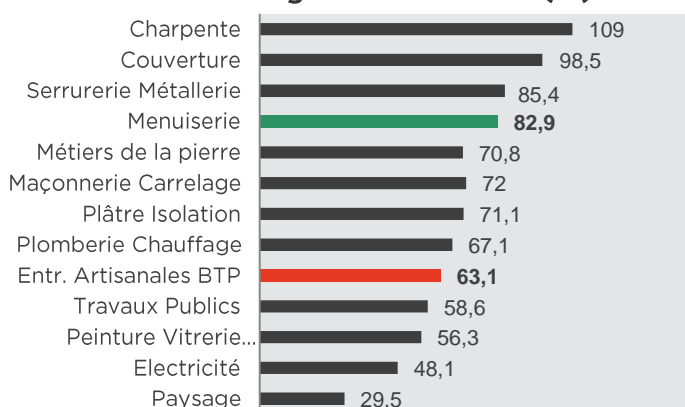


# FICHE SINISTRALITÉ 2016 – MENUISERIE

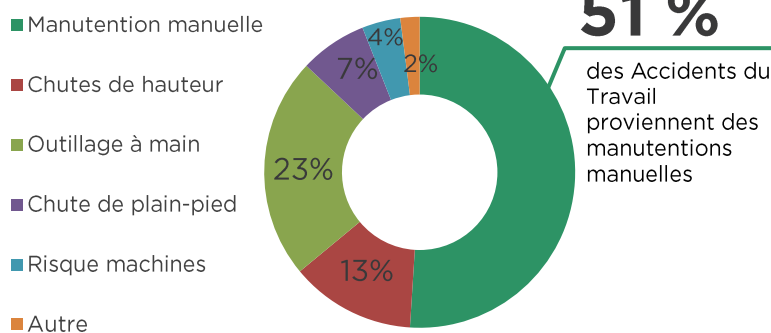
## ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Salariés	63 358	61 613 ↓	61 764 ↗
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	5 442	5 202 ↓	5 118 ↓
Décès	2	2 →	5 ↗
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	381	355 ↓	351 ↓
Journées perdues	288 212	284 876 ↓	288 009 ↗

### Accidentologie selon l'activité (IF)



### Cause des accidents



## ACCIDENTS DE TRAJET

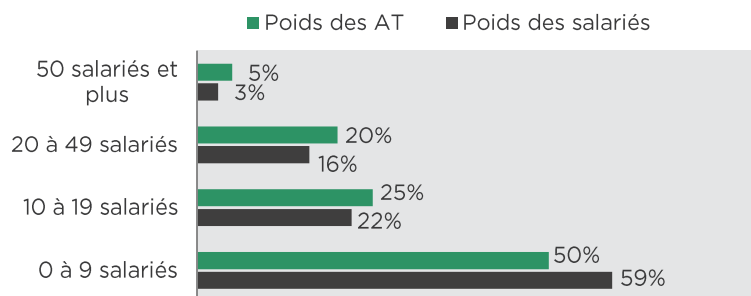
Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Accidents trajet	228	209 ↓	190 ↓
Nouvelles IP	16	20 ↗	19 ↓
Décès	1	0 ↓	1 ↗

### 67JOURS



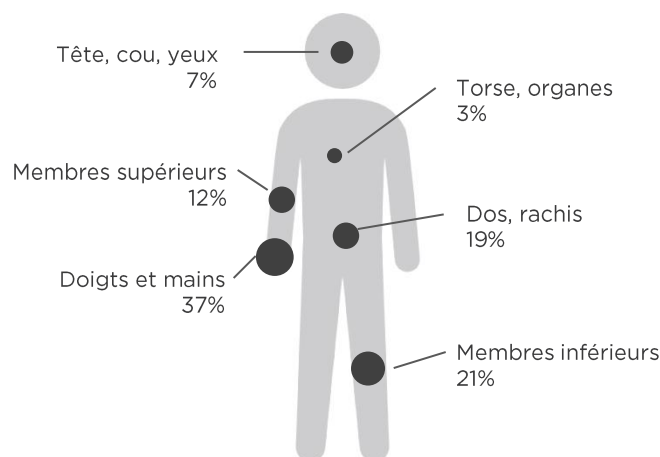
Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2016.

### Répartition des AT par taille d'entreprise



Les entreprises de 0 à 9 salariés, dans le secteur de la menuiserie représentent 59% de la totalité des salariés et 50% du total des accidents de travail.

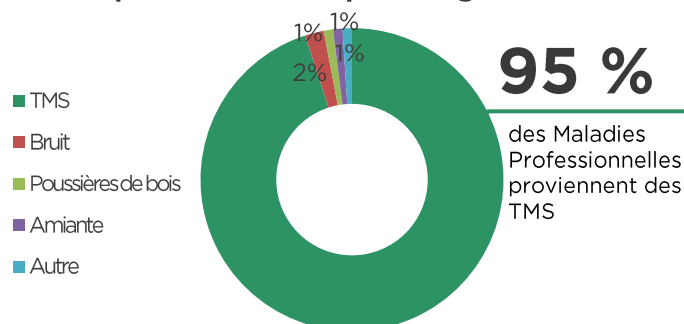
### Siège des lésions



## MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Maladies Prof.	326	286 ↓	298 ↗
Nouvelles IP	150	145 ↓	149 ↗
Décès	1	1 →	0 ↓
Journées perdues	68 161	64 824 ↓	67 158 ↗

### Répartition des MP par catégorie



**1 SALARIÉ SUR 12**  
victime d'AT en 2016



**1 ACCIDENT TOUTES LES 21 MINUTES**  
Jours ouvrés, heures travaillées

# FICHE SINISTRALITÉ 2016 – MENUISERIE

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2016 dans les entreprises artisanales de menuiserie (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres\* ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM.

\*Le terme « sinistre » désigne tout accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



PÉRIMÈTRE  
Menuiserie



CIBLE  
Salariés des  
entreprises artisanales



PÉRIODE  
Année 2016

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de menuiserie pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

## INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

## DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de menuiserie sont associées aux codes NAF 4332C et 4332A.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle, elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

## FAITS MARQUANTS

L'année 2016 enregistre, une baisse du nombre d'accidents de travail (-1,6%) et d'accidents de trajets (-9,1%) mais une hausse des maladies professionnelles (+4,2%).

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés d'entreprises de 0 à 9 salariés sont moins exposés aux accidents de travail, puisqu'ils concentrent 50% des AT survenus en 2016 mais constituent 59% de l'effectif salarié de ce secteur. En revanche, les salariés des entreprises de tailles intermédiaires (de 10 à 49 salariés) et plus de 50 salariés sont plus exposés aux accidents de travail.

Les maladies professionnelles sont à 95% des troubles musculo-squelettiques (TMS) ; affections qui touchent particulièrement les muscles, les tendons, les nerfs et les articulations (cartilages, ménisques...). Les affections les plus fréquentes sont les douleurs articulaires, coiffe des rotateurs à l'épaule, lésion du ménisque, lombalgies, tendinites (épicondylite au coude...) et le syndrome du canal carpien.